

4MEE

Société à responsabilité limitée au capital de 435.000 €
Siège social : Immeuble Ordinal - Rue des Chauffours - Porte 4 - Asc. A 95000 Cergy
930 933 437 RCS Pontoise

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 21 novembre,

A 14 heures,

Monsieur Fabien DURAND, demeurant 3 Rue des Fournières 95000 Cergy

Associé Unique et Président de la société 4MEE,

Après avoir exposé que la société a été constituée le 10 juillet 2024 et les statuts ont fixé la clôture de l'exercice au 30 novembre et pour la première fois le 30 novembre 2025, mais pour des raisons d'organisation du groupe, il conviendrait de modifier la date de clôture de l'exercice social,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 20 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer 31 janvier. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois, il commence le 10 juillet 2024 pour finir le 31 janvier 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 20 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

Les deux premiers paragraphes de cet articles sont supprimés et remplacés par la rédaction suivante :

"L'exercice social commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Le premier exercice social sera clos le 31 janvier 2025."

Le reste de cet article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * * *

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Fabien DURAND